

Projet éolien d'Occey

LETTRE D'INFORMATION – AUTOMNE 2023



Photomontage : Depuis la D171 au nord d'Occey
Source : Geophom

Édito

LAURE CRÉGUT

Cheffe du projet éolien d'Occey

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer les avancées du projet éolien d'Occey.

Différentes études ont été réalisées afin de mieux connaître le territoire haut-marnais. Ces études permettent de proposer une implantation pour le futur parc éolien qui réponde au mieux aux enjeux locaux.

Cette lettre d'information a pour objectif de vous présenter le résultat de notre analyse et par conséquent, l'implantation des éoliennes.

Nous prévoyons de déposer le **dossier d'autorisation environnemental du projet auprès de l'administration en fin d'année**. Cela marquera une étape importante dans le développement du parc éolien.

Si vous souhaitez suivre les avancées du projet, nous vous invitons à vous rendre sur le site dédié à celui-ci : <https://parc-eolien-occey.fr>

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne lecture et à bientôt !



7 éoliennes
d'une puissance
unitaire de 6.1 MW



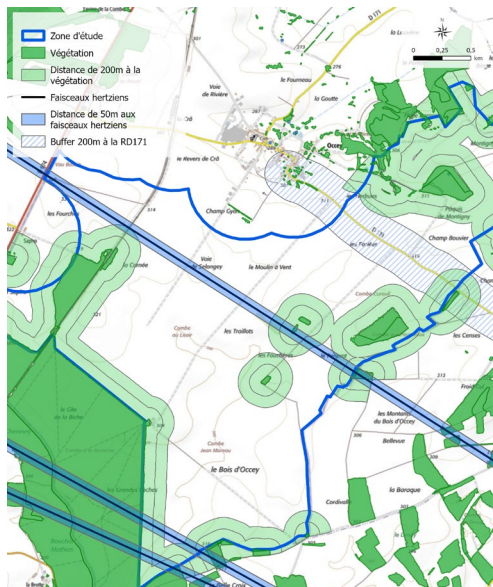
1 commune
concernée :
Occey



+ de 30 000
foyers alimentés
en électricité propre
en usage domestique

Les spécificités du site

Lors de la dernière lettre d'information, nous vous avons présenté les études réalisées dans le cadre du développement du projet. Depuis plusieurs mois, ces études sont menées par des bureaux indépendants pour proposer un projet cohérent et viable. Les résultats de ces analyses et inventaires écologiques ont permis de définir les différentes spécificités du site, base sur laquelle une réflexion a été engagée pour définir l'implantation des éoliennes.



Différentes normes réglementaires et spécificités du projet sont à prendre en compte dans cet exercice.

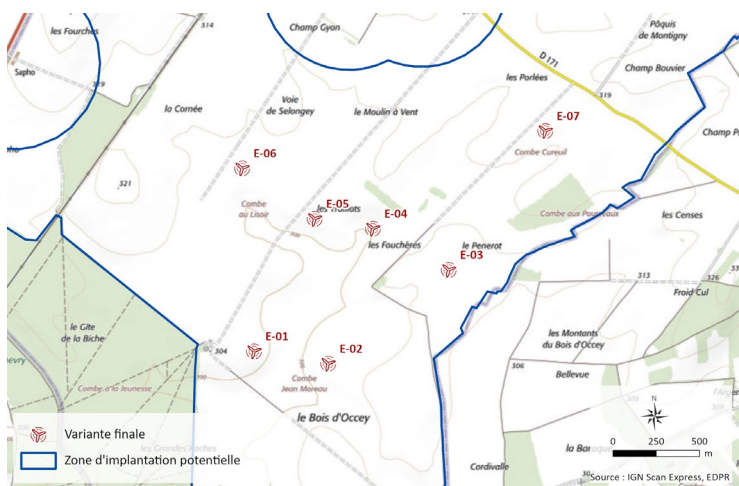
Dans le cadre du projet d'Occey, la zone d'implantation a été définie afin de respecter :

- La **distance de 200m des boisements**, bosquets et haies, notamment pour préserver les chauves-souris,
- La **distance aux infrastructures**, notamment la distance de 200m pour la D71 au nord du site et de 50 mètres autour du faisceau hertzien qui traverse le site,
- Une **distance de 800m des habitations**, recommandée par le conseil municipal lors d'échanges consultatifs,
- La **paysage**, en proposant une implantation cohérente avec le parc éolien existant sur les communes de Sacquenay et de Chazeuil.

L'implantation des éoliennes

A la suite de l'analyse des spécificités du site, nous avons retenu la variante présentée ci-dessous.

Elle se compose de 7 éoliennes, situées sur la commune d'Occey, chacune disposée à plus d'1 km des habitations.



7 éoliennes d'une puissance unitaire de 6,1MW



Production annuelle de 75 000 MWh



200 m de hauteur bout de pale



30 000 foyers alimentés en usage domestique

La démarche ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Lorsque les enjeux et sensibilités sont définis, EDPR s'engage à les prendre en compte dans le développement de son projet. Pour cela, nos équipes suivent la démarche appelée « séquence ERC » – pour Éviter, Réduire et Compenser. Elle se définit par une chronologie d'étapes à suivre qui permettent d'obtenir un projet de moindre impact pour les habitants, la biodiversité, le paysage et le patrimoine. Ces éléments sont pris en compte dans la définition de la zone d'implantation et permettent au projet d'être cohérent avec le territoire.

Il s'agit, dans l'ordre :

- D'**éviter** de générer un impact négatif, c'est la priorité. Cela peut se traduire par la modification du projet envisagé ;
- De **réduire** au maximum l'impact pour qu'il devienne acceptable au regard des enjeux identifiés ;
- De **compenser** les impacts résiduels qui n'ont pu être évités.

Cette démarche est instituée par le Code de l'environnement et s'applique à l'ensemble des enjeux identifiés par les études.

Exemple de démarches initiées par EDPR, en collaboration avec les bureaux d'études dans le cadre du projet éolien d'Occey



Évitement

EDPR a favorisé une implantation simple, régulière et aérée des éoliennes pour faciliter leur insertion dans le paysage, tout en **conservant l'alignement du parc éolien existant sur la commune de Sacquenay**.



Réduction

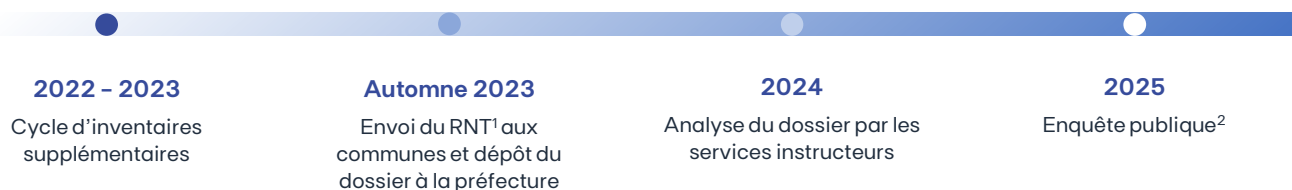
La distance avec les habitations, réglementée à 500 m, a été renforcée (800m), sous demande du conseil municipal, pour limiter les visibilités depuis les villages. Des plantations de haies chez les particuliers sont également envisagées.



Compensation

À ce jour, les mesures de compensation ne sont pas encore déterminées. Les idées des habitants pour proposer des mesures adaptées sont les bienvenues.

Le calendrier du dépôt



¹RNT : Résumé Non Technique de l'étude d'impact environnemental. Il sera mis à disposition pour consultation en mairie.

²Enquête publique : l'enquête publique est une phase essentielle de l'instruction du dossier. Elle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier et de donner son avis sur le projet éolien en question. Les communes dans un rayon de 6 kms sont sollicitées par la préfecture pour rendre un avis.

Vos questions sur l'éolien



Quel est l'impact de l'éolien sur la santé humaine ?

Pas de conséquence sanitaire directe, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons. Les infrasons émis par les éoliennes à 500 m « ne montrent aucun dépassement des seuils d'audibilité (< 50 Hertz) ».



Peut-on recycler une éolienne ?

95 % de la masse est recyclable. De plus, les matériaux comme le béton, l'acier et les matériaux électroniques sont concassés et réutilisés. Ils peuvent être absorbés par les filières traditionnelles de collecte et de recyclage.

L'enjeu pour la filière éolienne est le recyclage des pales, de nombreuses personnes se consacrent à cette étude aujourd'hui. Il faut savoir qu'EDPR a recyclé 100 % de ses pales en 2020.



Les éoliennes sont-elles à l'origine d'une surmortalité pour les oiseaux ?

En France, la mortalité des oiseaux par collision est estimée entre 6,6 et 7,2 individus par an et par éolienne, selon la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

Ce chiffre est largement inférieur aux autres causes possibles de mortalité des oiseaux (immeubles, lignes à haute tension...).

EDPR en France



120
collaborateurs



601 MW
en opération



+1 million
personnes alimentées
en usage domestique



POUR TOUTES QUESTIONS

Laure Cregut
Cheffe de projets éoliens

07 88 99 30 83
laure.cregut@edp.com
www.edpr.com/france